

27 juillet 2011

**Déclaration de S.E. M. Joseph Deiss,
Président de la 65ème Session de l'Assemblée Générale,
à l'occasion de la réunion de haut niveau sur la revitalisation du rôle
de la Conférence sur le désarmement et sur l'avancement des
négociations multilatérales sur le désarmement**

Monsieur le Secrétaire général,

Monsieur le Secrétaire général de la Conférence sur le désarmement et représentant personnel du Secrétaire général auprès de la Conférence,

Madame la Présidente du Conseil consultatif sur les questions de désarmement,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

En ouverture de cette réunion, je souhaiterais pouvoir louer le travail de la Conférence sur le désarmement. Je ne peux malheureusement le faire, en raison de la paralysie qui caractérise la Conférence depuis plus de dix ans. Ceci est grave, pour le désarmement, qui est, ne l'oublions pas, un aspect majeur pour la promotion de la paix et la sécurité internationales. Ceci est grave aussi pour la Conférence et son rôle dans la gouvernance globale. Si la Conférence ne retrouve pas son élan, elle est en passe d'être discréditée et de devenir complètement inutile.

Dans ce contexte, je tiens à remercier tout particulièrement notre Secrétaire général pour ses efforts afin de redonner du dynamisme à la Conférence, notamment grâce à l'organisation de la Réunion de haut niveau qui a eu lieu en septembre 2010. Ce sont des efforts auxquels je souscris complètement et j'ai d'ailleurs eu l'occasion de faire part de ma préoccupation quant à l'immobilisme de la Conférence tant lors de cette réunion de haut niveau que lorsque je me suis directement adressé à la Conférence, à Genève, en février dernier.

La Réunion de haut niveau a engendré un certain nombre d'initiatives salutaires. En particulier, le fait que le suivi de la Réunion soit désormais inscrit à la fois dans l'agenda de la Première Commission et dans celui de l'Assemblée générale donne l'opportunité aux États Membres de discuter de la situation de la Conférence. Ceci est d'ailleurs en ligne, faut-il le rappeler, avec la Charte des Nations Unies qui nous dit bien que l'Assemblée générale 'peut étudier les principes généraux de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris les principes régissant le désarmement et la réglementation des armements'. L'Assemblée générale est habilitée à faire des recommandations aux États Membres en la matière. Je vous invite à le faire aujourd'hui.

Pendant la session d'automne, la Première Commission a ainsi déjà approuvé par consensus une résolution et inclu le sujet à l'agenda de la prochaine session. J'encourage donc la Commission à

donner un signal fort à la Conférence sur le désarmement cette année, en vue de surmonter son immobilisme.

Afin de revitaliser la Conférence, le Secrétaire général a aussi donné pour mandat au Conseil consultatif sur les affaires de désarmement de se consacrer exclusivement à la situation de la Conférence sur le désarmement pendant ses deux sessions de travail de 2011. J'espère que les recommandations contenues dans le rapport élaboré par le Conseil retiendront toute l'attention des membres de la Conférence et de l'ensemble des États Membres de l'Assemblée générale. Je suis d'avis que la création d'un panel de haut niveau composé de personnalités pourrait être un moyen d'apporter une perspective nouvelle et de revitaliser la Conférence. Nous aurons l'occasion tout à l'heure, dans le contexte d'une séance informelle, d'en entendre davantage sur les travaux du Conseil.

Il me semble fondamental d'identifier la vraie source du blocage. Certains mettent la faute sur la règle du consensus. Celle-ci fait partie des règles de base du fonctionnement de la Conférence, et il est toujours souhaitable que les décisions de la Conférence bénéficient d'une large assise, mais la règle du consensus ne doit pas devenir un facteur de blocage ou un droit de veto implicite. Cependant, l'explication est un peu courte. La Conférence a toujours respecté ce principe et dans le passé, dans des contextes bien plus complexes et marqués par la bipolarisation, la Conférence a montré sa capacité à conclure des négociations difficiles avec succès.

Ce qui manque aujourd'hui, c'est une véritable volonté politique d'avancer. Une approche flexible, utilisant l'ensemble des instruments à disposition pour le désarmement, et se basant sur un renforcement de la diplomatie de négociation et de persuasion est nécessaire pour venir à bout des résistances et créer un climat de confiance.

Si les approches informelles sont, il me semble, une voie à explorer, celles-ci et leurs résultats doivent cependant s'inscrire dans le contexte de la Conférence. Il ne s'agit pas de contourner la Conférence et de lui faire perdre sa légitimité, mais bien de lui faire retrouver l'efficacité qu'elle a eue dans le passé. C'est vers cet objectif que nos efforts doivent tendre et c'est la motivation qui doit animer nos discussions aujourd'hui.

Il est important lorsque nous essayons de sortir de l'impasse actuelle de garder une approche intégrée des questions de désarmement et de non-prolifération. C'est une des grandes qualités du programme de travail qui a été adopté en 2009. Ce programme, bien que malheureusement jamais mis en œuvre, est le résultat d'un équilibre subtil entre les divers intérêts et préoccupations des États Membres, et à cet égard, il doit nous servir d'inspiration si nous voulons progresser et il peut servir de modèle à la Conférence pour un nouveau programme de travail. Je suis confiant que les États Membres de la Conférence vont, en définitive, prendre leurs responsabilités, négocier un nouveau programme de travail et surtout, le mettre en œuvre.

Ces dernières années, l'environnement international a été particulièrement propice au désarmement, les attentes sont élevées. Il est de notre devoir de ne pas les décevoir. Je vous invite donc aujourd'hui dans vos interventions, au-delà des expressions de soutien à la Conférence, à

discuter des voies concrètes qui permettront de surmonter les blocages et de se donner les moyens de progrès significatifs en matière de désarmement.